

La direction arrive les mains vides !

Ce matin, nos deux collègues représentants du personnel se sont rendus, assistés, à leur entretien préalable à sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement.

Ils y ont reçu confirmation de ce qu'ils suspectaient, à savoir :

- l'unique grief reproché était en lien direct avec la journée de mobilisation du 21 mars 2013,
- la direction arrivait avec un dossier totalement creux !

Et pour cause, **les deux salarié-e-s participaient à un mouvement de grève mardi 21 mars !!**

Faut-il le rappeler ? **La grève est un cadre protecteur pour les salarié-e-s qui y participent.**

Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire en raison de l'exercice normal du droit de grève. (article L1132-2 du code du travail)

Petit rappel des événements du 21 mars 2013...

Jeudi 21 mars, pour la première fois depuis la création d'Astek Sud-Est, les salarié-e-s se rassemblent devant leur agence, au Drakkar, afin d'exprimer leur mécontentement et demander respect de leurs droits. L'ambiance est cordiale, les salarié-e-s attendent leur directeur général devant l'agence, l'appellent, et finissent par le huer.

Outre les 170 salarié-e-s, les gendarmes et les RG, les **médias** sont là évidemment. Ils ont été conviés et ont répondu présents !

Nice matin fera un article, radio **Agora Côte d'Azur** des interviews, et **France 3** un reportage. France 3 diffuse [ce reportage](#)⁽¹⁾ le jour même au journal régional de 19h puis au national.

C'est ce reportage qui a posé problème à M Platano et surtout le « *Platano, escroc !* » scandé par un grand nombre de salarié-e-s.

La direction a finalement conclu à une « *injure publique et itérative* ». Si on peut comprendre que M Platano n'ait pas apprécié l'épithète, cela ne lui donne pourtant pas le droit de faire n'importe quoi. Il oublie ainsi volontairement que des faits, que la direction qualifie de *graves*, ne peuvent donner lieu à sanction dans le cadre d'un mouvement de grève.

Plus que leurs mandats de représentants du personnel, c'est bien la participation à la grève qui protège ces salarié-e-s !

Malgré les explications données à la direction ce matin, celle-ci n'a pas voulu reconnaître son manque de discernement et présenter des excuses aux salariés pour sa réaction déplorable.

Nous avons constaté que M Platano, touché dans son orgueil, n'a cependant toujours pas daigné se présenter devant des salariés qu'il avait lui-même convoqués.

Par ailleurs, les représentants du personnel ont bien fait de ne pas se laisser impressionner, car cette convocation était vide de sens. Si M Platano espérait briser notre mouvement en *faisant un exemple*, il aura compris que sa réaction n'aura en rien entamé notre détermination, bien au contraire !

Nous tenons enfin à remercier les salarié-e-s pour leurs nombreux messages de soutien reçus en quelques jours ; y compris de salarié-e-s du groupe Astek externes à Astek Sud-Est.

Pour finir, en choisissant d'entrer sur le terrain de la répression syndicale, qui plus est durant un mouvement de grève, la direction se place dans l'illégalité la plus totale.

La section SUD-Astek a d'ores et déjà décidé de prendre contact avec les élu-e-s de la commune, du département et de la région afin d'obtenir reconnaissance de l'attaque qui leur est faite, et d'obtenir du soutien dans leurs luttes parfaitement légitimes et légales !



Lundi 27 mai 2013

La section SUD-Astek, syndicat Solidaires Informatique.